

Pour tout renseignement préalable
à votre admission :

Standard unique du CHU
05 56 79 56 79

Groupe hospitalier Pellegrin
Tél. 05 56 79 54 06

Place Amélie Raba-Léon
33076 Bordeaux cedex

Groupe hospitalier Saint-André
Tél. 05 56 79 57 54

1 rue Jean Burget
33075 Bordeaux cedex

Groupe hospitalier Sud
Tél. 05 57 65 67 49

Hôpital Haut-Lévêque
Avenue Magellan
33604 Pessac cedex

Hôpital Xavier Arnoz
Avenue du Haut-Lévêque
33604 Pessac cedex



www.chu-bordeaux.fr



Le bureau des admissions,
le cadre de santé et l'équipe soignante
se tiennent à votre disposition
pour répondre à toutes les questions
que vous pouvez vous poser.

*Tous les tarifs en vigueur sont à votre disposition
aux bureaux des admissions.
Vous pouvez les demander ou les consulter.*



**Information relative
aux frais d'hospitalisation
et de chambre individuelle**



LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Les frais pris en charge

Si vous êtes assuré social, la sécurité sociale prend en charge vos frais d'hospitalisation à 80 %.

Dans certains cas particuliers, cette prise en charge est de 100 % (suites d'accident du travail, patients atteints d'une affection de longue durée ou «ALD», séjours maternité, intervention chirurgicale avec acte «exonérant», ...).

Les frais qui restent à votre charge

(ou à la charge de votre mutuelle)

À votre sortie d'hôpital, vous aurez éventuellement à régler :

- Le montant du ticket modérateur, c'est-à-dire la part des dépenses de santé restant à votre charge après le remboursement de la sécurité sociale (20% des frais d'hospitalisation, sauf cas particuliers de prise en charge à 100 % cités ci-dessus),
- Dans tous les cas, y compris si vous êtes pris en charge à 100 % :
 - le **forfait journalier**, c'est-à-dire la participation financière aux frais d'hébergement. Ce forfait est dû pour tout séjour supérieur à 24 heures, y compris le jour de sortie. Depuis le 1er janvier 2018, il est fixé à 20 € par jour ;
 - les **dépassements d'honoraires médicaux perçus au titre de l'activité libérale** s'il y a lieu (le patient doit être informé par le praticien sur ces tarifs et donner son accord) ;
 - les **éventuels suppléments pour votre confort personnel**, comme une chambre individuelle, le poste de télévision ou les frais accompagnants.

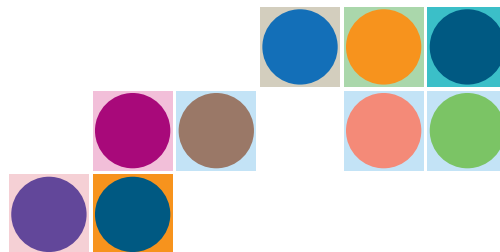
La chambre individuelle : fonctionnement

En dehors des situations où la chambre individuelle est requise pour raison médicale, le CHU de Bordeaux met à votre disposition des chambres individuelles, dans la limite des possibilités du service de soins.

Le forfait chambre particulière s'élève à **49€** par jour en hospitalisation complète, à **15€** en hospitalisation de jour, à **37€** en SSR et **32€** en psychiatrie. (tarifs susceptibles de modification)

Si vous disposez d'une mutuelle, ces frais peuvent être pris en charge en totalité ou partiellement par celle-ci.

Après réception de la prise en charge de votre mutuelle,
le CHU de Bordeaux vous fera bénéficiaire du tiers payant correspondant, vous serez ainsi dispensé de payer une avance de frais relative à la part mutuelle.



Étiquette patient

(cadre réservé au CHU de Bordeaux)

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

Date de naissance

Hospitalisé(e) au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

Représentant Légal

Lien :

Souhaite bénéficiaire d'une chambre individuelle, si les disponibilités du service le permettent, et en accepte pleinement les modalités de fonctionnement.

Bordeaux, le.....

Signature du patient
ou du représentant légal